

 **Fortenza Vayantis** **IV**
RFC

syngenta.

GROUPS	4	7	12	U17	FUNGICIDES
GROUP	28				INSECTICIDE

These seeds have been treated with the insecticide cyantraniliprole and sedaxane, metalaxyl-M and S-isomer, fluoxonil, and picarbutrazox fungicides. When handling and planting treated seed and any other activities involving calibrating, clean-up, and repair, workers must wear a long sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes and a NIOSH-approved N95 (minimum) filtering facemask respirator (dust mask) that is properly fit tested. For good hygiene practice, it is recommended to wear a NIOSH-approved N95 (minimum) filtering facemask respirator (dust mask) that is properly fit tested during all job activities. A closed-cab tractor is required during planting of treated small grain cereal seeds. For all other seeds, open cab planting is permitted. Gloves and respirator are not required within a closed cab. Follow rotational crop restrictions as outlined on the product label. Do not graze or feed livestock or cut for hay on seeded area for 45 days after planting soybean. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed, **KEEP TREATED SEED OUT OF REACH OF CHILDREN AND ANIMALS**. Do not contaminate food, feed or domestic water supplies. This product is toxic to fish and other aquatic organisms. Do not apply directly to aquatic habitats. Toxic to bees. Follow best management practices to help minimize dust exposure to pollinators during planting of treated seed; refer to the complete guidance "Pollinator Protection: reducing risk from treated seed" on the Health Canada website (www.canada.ca/pollinators). Any spilled or exposed seeds and dust must be incorporated into the soil or cleaned up from the soil surface.

CAUTION – EYE IRRITANT
Warning, contains the allergen soy

FORTENZA®, VAYANTIS®, the Alliance Frame are trademarks of a Syngenta Group Company.

the Syngenta logo and the Purpose Icon

FOM-18116

 **Fortenza Vayantis** **IV**
RFC

syngenta.

GROUPES	4	7	12	U17	FONGICIDES
GROUP	28				INSECTICIDE

Ces semences ont été traitées avec du cyantraniliprole, un insecticide et les fongicides sédaxane, du métalaxyl-M et de l'isomère S, du fluoxonil et du picarbutrazox. Pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées et toute autre activité liée à l'épandage, le nettoyage et la réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail. Un tracteur à cabine fermée est requis lors de l'ensemencement de semences de petite céréales à grains traitées. Pour toutes les autres semences, l'ensemencement en cabine ouverte est autorisée. Les gants et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée. Respecter les restrictions relatives à la rotation des cultures décrites sur l'étiquette du présent produit. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas laisser paître ni alimenter le bétail dans des cultures de soja issues de semences traitées ni récolter celles-ci pour le foin dans les 45 jours suivant le semis. **GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX**. Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur un habitat aquatique. Ce produit est toxique pour les abeilles. Suivre les pratiques exemplaires de gestion pour aider à minimiser l'exposition aux poussières de pollinisateurs lors de la plantation de semences traitées. Consultez le guide intitulé « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
Avertissement : contient l'allergène soja.

FORTENZA®, VAYANTIS®, le symbole de l'Alliance le logo Syngenta et le symbole du But sont des marques de commerce d'une compagnie du Groupe Syngenta.

FOM-18116



English size 3 1/2 x 7



French size 3 1/2 x 7